

Les communes de Courcelles-les-Lens, Evin-Malmaison et Noyelles-Godault ont été les plus touchées par les retombées de poussières émises par Metaleurop Nord, jusqu'à l'arrêt de l'usine en 2003. Ces retombées occasionnent, encore aujourd'hui, une importante pollution des sols par le cadmium. Dans cet environnement vous êtes plus exposé car vous pouvez respirer de fines poussières chargées de cadmium, et manger les produits cultivés dans des jardins contaminés. La quantité de cadmium présente dans votre corps peut donc être plus importante que chez une personne n'habitant pas le secteur. Une simple analyse d'urine permet d'estimer cette quantité de cadmium dans votre corps, et de s'assurer qu'il n'y a pas d'effet sur votre santé.



## Y a-t-il un risque pour la santé ?

Le cadmium peut perturber le fonctionnement des reins, aggraver les effets rénaux liés à d'autres problèmes de santé et fragiliser les os. Les effets peuvent apparaître après plusieurs années d'exposition.



## Pourquoi dépister maintenant ?

Les effets du cadmium sur la santé sont désormais mieux connus. On connaît aussi les niveaux à partir desquels il peut y avoir un effet sur la santé. Depuis peu, des seuils ont été définis pour déterminer une surexposition au cadmium, à partir d'une simple analyse d'urine.



## Comment puis-je avoir d'autres informations plus complètes ?

**VOTRE PHARMACIEN ET VOTRE MÉDECIN  
PEUVENT VOUS RENSEIGNER  
SUR LE DÉPISTAGE, LE CADMIUM  
ET SES EFFETS.  
N'HÉSITÉZ PAS À LES INTERROGER  
SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS**

Si vous avez encore des questions :

**N° téléphone gratuit : 0 800 059 780**



**VOUS AVEZ PLUS DE 40 ANS ?  
ET VOUS HABITEZ EVIN-MALMAISON,  
COURCELLES-LÈS-LENS OU  
NOYELLES-GODAULT  
DEPUIS PLUS DE 15 ANS ?**

## La pollution au cadmium peut avoir des effets sur votre santé

**PARTICIPEZ AU DÉPISTAGE ORGANISÉ  
PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**





## UN DÉPISTAGE, pour qui ?

### Est-ce que je suis concerné par le dépistage ?

Le dépistage concerne les personnes les plus exposées au cadmium.

Il faut ainsi remplir trois conditions :

1. Si votre logement est situé dans la zone Z1 et Z2 du PIG, des communes de Evin-Malmaison, Courcelles-Lès-Lens, Noyelles-Godault.
2. Si vous êtes âgé de plus de 40 ans.
3. Et si vous habitez sur la zone depuis au moins 15 ans.

### Pourquoi participer si je ne me sens pas malade ?

L'atteinte rénale est une maladie silencieuse : sa présence n'amène pas tout de suite de symptômes car, au cours des premières années, les reins s'adaptent et compensent leur perte de fonction. **L'absence de prise en charge et de traitement adapté peut ensuite favoriser l'apparition d'autres problèmes de santé, voire d'une Insuffisance Rénale Chronique (IRC). Le cadmium pourrait également être un facteur supplémentaire d'évolution d'une maladie rénale.**

**GRÂCE À UNE ANALYSE D'URINE,  
IL EST POSSIBLE DE DÉTECTER UN EFFET  
SUR LES REINS, D'EN RECHERCHER LA CAUSE  
ET DE RALENTIR SON ÉVOLUTION**



## UN DÉPISTAGE, COMMENT ?

### ■ QUE DOIS-JE FAIRE POUR PARTICIPER AU DÉPISTAGE ?

**Vous n'avez aucune démarche à faire.** Vous n'aurez pas non plus à vous déplacer. Il suffit juste de prendre **rendez-vous par téléphone**, au **numéro gratuit** qui sera

indiqué sur l'invitation, pour qu'une personne envoyée par l'ARS vienne chez vous pour récupérer le flacon d'urine. **Tout est gratuit.**

### ■ COMMENT SERAI-JE INFORMÉ DU DÉBUT DU DÉPISTAGE ?

Le dépistage sera organisé **successivement dans chaque commune concernée.** Si vous remplissez les conditions pour participer au dépistage :

1. Vous recevrez une invitation, avec un pot en plastique pour l'analyse d'urines et un petit questionnaire.
2. Vous aurez un mois pour téléphoner au laboratoire, afin de définir la date à laquelle le flacon doit être récupéré chez vous.

### ■ ET SI JE NE REÇOIS PAS L'INVITATION ?

Si vous ne recevez pas l'invitation et que vous pensez pouvoir bénéficier du dépistage, au vu de votre âge, et de votre date d'emménagement sur le secteur, vous pouvez appeler au **n° gratuit suivant : 0 800 059 780**

Après avoir vérifié que vous rentrez bien dans les critères du dépistage, vous recevrez l'invitation de participation lors du déclenchement de la deuxième vague de dépistage sur votre commune.

### ■ QUE DOIS-JE FAIRE POUR LE PRÉLÈVEMENT ?

Il vous suffit de recueillir un peu d'urines du matin dans le petit pot en plastique qui vous aura été distribué. Vous le ferez vous-même à domicile, le jour du rendez-vous prévu, selon les recommandations du laboratoire qui vous seront communiquées. Le flacon doit être conservé au réfrigérateur. Il sera récupéré à votre domicile dans la journée comme convenu au téléphone.



## UN DÉPISTAGE, ET APRÈS ?

### ■ COMMENT SERAI-JE INFORMÉ DES RÉSULTATS ?

Les analyses seront faites par un laboratoire d'analyse médicale spécialisé. **Le résultat des analyses vous sera envoyé directement par courrier**, ainsi qu'à votre médecin traitant si vous le souhaitez, dans le mois qui suit la récupéra-

tion de l'échantillon d'urines. Seuls vous, le laboratoire d'analyses médicales, et votre médecin traitant seront informés des résultats vous concernant : **le dépistage se fait dans le respect du secret médical.**

### ■ QU'EST-CE QUI EST RECHERCHÉ AVEC L'ANALYSE D'URINES ?

L'analyse d'urines permet de savoir si vous êtes fortement exposé au cadmium, ou non. **Elle ne permet pas de détecter un problème au rein.** Pour les personnes avec un niveau élevé de cadmium dans les urines, une analyse complémentaire sera faite, toujours gratuitement, avec le même échantillon d'urines. Elle permettra de savoir si vos reins ont pu souffrir des effets du cadmium.

### ■ ET SI MES RÉSULTATS SONT AU DESSUS DES SEUILS ?

En cas d'exposition importante au cadmium, des mesures de précautions pourront être prises pour réduire l'exposition : diversifier son alimentation, arrêter le tabac... **Un suivi médical pourra aussi vous être proposé.**

Beaucoup de facteurs peuvent déclencher ou amplifier un problème

rénal. Votre médecin traitant, à partir des examens fournis et en connaissant vos antécédents médicaux, saura vous proposer la meilleure prise en charge possible, éventuellement en passant d'autres examens. Il pourra ensuite vous orienter vers une consultation spécialisée, pour déterminer la nature de la maladie rénale.

### ■ A QUOI VA SERVIR LE QUESTIONNAIRE QUE J'AI REMPLI ?

Le questionnaire que vous remplirez lors du prélèvement comportera deux parties : la première partie pour le laboratoire avec vos coordonnées, pour l'envoi des résultats. La seconde partie, qui est totalement anonyme, permettra à l'ARS d'en savoir plus sur

la participation au dépistage, la proportion de fumeurs... **Les données recueillies permettront aussi de savoir si l'exposition au cadmium est plus élevée ici qu'ailleurs**, quelles sont les personnes les plus à risque...